Délibération n°………………………

Séance du ……………………………………..

Convention-cadre

« Assistance et Conseil en organisation, ressources humaines et statutaires » CDG 84

Le …………………………………. *(date)*, à …………………… *(heure)*, se sont réunis, …………………………………. *(lieu),* les membres du Conseil Municipal *(ou autre assemblée)*, sous la présidence de ……………………………………, dûment convoqués le ………………………………….. .

Présents : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………

Représenté(s) par pourvoir : ………………………..................……………………………………………………………………..

Absent(s) et excusé(s) : ……………………………………………………………………………………………………………………….

Secrétaire de séance : ……………………………………………………………………………………………….………………………..

Le Maire (ou le Président) informe l’assemblée que :

Le Centre de gestion de Vaucluse, au-delà du champ d’intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, a développé au service des collectivités du département des prestations facultatives d’ « Assistance et Conseil en Organisation, Ressources Humaines et Statutaires ». Ces prestations sont actuellement les suivantes :

* Conseil en organisation
* Etablissement de l’état des lieux
* Réalisation d’un diagnostic et repérage des dysfonctionnements
* Proposition d’une organisation cohérente et efficace
* Mutualisation des services, fusion
* Accompagnement d’une démarche GPEC
* Etudes statistiques RH
* Elaboration de fiches de postes, organigramme
* Ateliers compétence/bilans professionnels
* Aide à la réalisation de documents RH
* Plan de formation
* Règlement intérieur
* Règlement des congés, ARTT
* Compte épargne temps
* Accompagnement Régime indemnitaire
* Etudes juridiques statutaires
* Aide au recrutement
* Etablissement de la paye / Accompagnement ponctuel à l’élaboration de la paye
* Calcul allocation chômage
* Assistance statutaire pour les collectivités non affiliées : envoi de circulaires, notes, modèles d’actes, Actus Statuts, réponses écrites ou téléphoniques aux demandes de renseignements, participation aux ateliers animés par le CDG (carrières, retraite, journées d’actualités…).

Le Centre de gestion de Vaucluse propose à la collectivité l’utilisation d’une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, à ses services pour les prestations susmentionnées. Cette convention reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs fixés annuellement par le Conseil d’administration du CDG84.

Le Maire *(ou le Président)* propose à l’assemblée de signer la convention-cadre proposée par le CDG84.

Le conseil municipal *(ou conseil syndical, conseil communautaire, conseil d’administration)*, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, articles 22 à 26-1,

DÉCIDE :

D’autoriser Monsieur *(Madame)* Le Maire *(Président)*, à signer la convention-cadre « Assistance et Conseil en Organisation, Ressources Humaines et Statutaires » du CDG 84.

ADOPTÉ : à l’unanimité des membres présents

ou

à …………………………. voix pour

à …………………………. voix contre

à …………………………. abstention(s)

Fait et délibéré en séance le ………………………………..

Le Maire *(Président)*